

## Culture, commerce et numérique

# Repenser les politiques culturelles et la place des industries culturelles et créatives dans un contexte de transformation numérique et de mondialisation

Volume 10, numéro 10, décembre 2015

### Résumé analytique

*La fin d'une année et le début d'une autre constituent généralement une bonne occasion pour faire un bilan. Aussi ce numéro fait-il l'état des lieux des transformations du paysage culturel mondial qui appelle à un nécessaire renouvellement des politiques culturelles à l'heure du numérique et de la mondialisation. D'abord, nous présentons le rapport mondial de l'UNESCO, « Re|penser les politiques culturelles », qui a été publié le 16 décembre 2015. Dans ce rapport qui analyse l'impact politique de la Convention de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles, nous nous attardons sur les constats de déséquilibre des échanges de biens et services culturels entre pays développés et pays en développement et sur la manière dont les technologies numériques affectent les industries culturelles et créatives.*

*Ensuite, nous faisons un compte-rendu sommaire de la journée de réflexion organisée le 15 décembre à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) sur le thème de l'adaptation au numérique des politiques culturelles du Québec et du Canada.*

*Enfin, nous présentons les faits saillants du premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création, une étude réalisée par le cabinet EY, à l'initiative de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs compositeurs (CISAC) et qui fournit des données et analyses inédites sur la contribution des industries culturelles et créatives (ICC) dans l'économie mondiale et dans l'économie numérique. Bonne lecture et bonne année 2016 !*

### Table des matières

Repenser les politiques culturelles dans un contexte de transformation du paysage culturel mondial.....2

L'adaptation des politiques culturelles du Québec et du Canada à l'ère du numérique.....4

Le premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création.....6

## Repenser les politiques culturelles dans un contexte de transformation du paysage culturel mondial

Depuis l'adoption en 2005 de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le paysage culturel mondial n'a cessé d'évoluer, subissant au passage les effets de la révolution numérique. Cet instrument juridique international, qui compte 141 États signataires en plus de l'Union européenne, a contribué à influencer un certain nombre de politiques culturelles aussi bien en matière de production cinématographique qu'en matière de promotion de l'édition, de soutien à la mobilité des artistes ou de la diffusion de contenus audiovisuels locaux.

Dix ans après l'adoption de cette Convention, l'UNESCO a publié le 16 décembre un premier rapport mondial, intitulé « Re|penser les politiques culturelles », qui explore notamment les évolutions du paysage culturel mondial et l'impact politique de la Convention à partir des rapports périodiques quadriennaux (RPQ) fournis par 71 des pays signataires de la Convention de 2005. Il fait le suivi de la mise en œuvre des principes de la Convention à l'aune de ses quatre objectifs : soutenir des systèmes de gouvernance durables de la culture ; parvenir à un échange équilibré de biens et services culturels et accroître la mobilité ; inclure la culture dans des cadres de développement durable et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. L'état des lieux des évolutions observées dans le domaine des industries culturelles et créatives et des échanges commerciaux de biens culturels, notamment entre pays développés et en développement, est illustré par des exemples de bonnes pratiques tels que l'instauration d'un revenu garanti pour les artistes en Norvège, la diffusion de programmes audiovisuels de qualité pour les enfants en Argentine, la création d'une chaîne de télévision en maori en Nouvelle-Zélande, ou encore la mise en place d'une politique de promotion des livres et de la lecture en Côte d'Ivoire.

En dehors de ces évolutions, deux aspects importants pointés par ce rapport retiennent notre attention. Il s'agit notamment du déséquilibre de l'échange de biens et services culturels en faveur des pays industrialisés et des défis du numérique. En ce qui concerne le déséquilibre des échanges, on note que sur les 212,8 milliards de dollars que représentent les exportations mondiales de biens culturels, la part des pays en développement (PED) représente 46,7% contre 25,6% en 2004. Mais cette progression est largement portée par les exportations culturelles de la Chine et de l'Inde puisque sans ces deux pays la part de marché des PED pour les exportations mondiales de biens culturels n'a augmenté que de façon très marginale (5%) entre 2004 et 2013. Par ailleurs, si en 2012, la valeur totale des exportations mondiales de services culturels atteignait 128,5 milliards de dollars, la part des PED ne représente que 1,6 %. Les pays développés dominent ainsi la part mondiale avec 98 %, en particulier grâce à l'augmentation des échanges de services transmis électroniquement dans les domaines de l'art et de l'audiovisuel. Les États-Unis sont classés 1<sup>er</sup> avec 52,4 % des exportations mondiales de services culturels en 2012, contre 58 % en 2004. Parmi les pays émergents, seuls la Chine et l'Inde concurrencent sérieusement les pays développés sur le marché mondial.

On note également que la coopération Sud-Sud constitue un mécanisme favorable à l'augmentation des niveaux d'échanges culturels entre les PED, même si les dispositions en matière de mesures spécifiques de traitement préférentiel pour les biens et services culturels restent rares dans les accords de libre-échange. Il faudra davantage mobiliser la Convention de l'UNESCO pour faire valoir la spécificité des biens et services culturels dans les nouvelles politiques d'échanges commerciaux afin d'atteindre un échange plus équilibré des biens et services culturels.

S'agissant des défis du numérique, le rapport insiste sur les progrès réalisés au cours de la dernière décennie par les PED dans le domaine de la connectivité mobile (taux de pénétration mobile multiplié par trois entre 2007 et 2012), mais ce constat reste nuancé par les nombreux efforts que doivent encore accomplir ces pays afin d'atteindre le niveau d'accès au numérique des pays industrialisés. Quoi qu'il en soit, on constate que de plus en plus de créateurs font un usage intensif des nouvelles technologies pour générer des contenus culturels de qualité. Ils utilisent également les réseaux sociaux pour promouvoir ces contenus ainsi que des œuvres culturelles en ligne. Selon Jason Njioku, Fondateur d'iROKO TV, «...Les industries créatives ont été radicalement transformées par les technologies numériques. Sans Internet, Nollywood – la source de divertissement la plus populaire en Afrique – serait resté limité, amoindri, piraté sur des VCD vendus sur les marchés. Aujourd'hui, les films sont accessibles à des millions de personnes et leurs producteurs peuvent enfin être rémunérés équitablement pour leur travail ».

En outre, le développement du commerce électronique de biens et services culturels numériques dans les pays du Sud constitue un avantage pour l'essor des industries culturelles locales de ces pays, avec de nouvelles possibilités d'assurer des transactions dématérialisées et globalisées, de construire de nouveaux modèles d'affaire innovants et d'expérimenter de nouvelles modalités de structuration de l'offre, tout en inventant de nouvelles formes de distribution pour résister à la domination des grandes plateformes. Le rapport met cependant en évidence le fait que la diversité des nouveaux acteurs ne constitue pas une garantie d'accès à une diversité de choix d'œuvres et de contenus culturels en ligne : « *Bien que les plateformes fournissent une large gamme d'offres culturelles, le fait que celles-ci contrôlent non seulement les ventes, mais aussi la communication et les algorithmes de recommandations, pose problème* ».

En conclusion, le rapport tire quelques enseignements relatifs à l'apport significatif de la Convention de 2005 à l'enrichissement des politiques élaborées par les pays signataires en faveur de la diversité des expressions culturelles. Il propose également des mesures pour faciliter la mobilité des artistes du Sud, rééquilibrer les échanges de biens culturels et intégrer la dimension culturelle dans les stratégies de développement durable, y inclus dans les stratégies numériques.

**Sources :**

**Le Communiqué de presse :** [http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/first\\_global\\_report\\_evaluating\\_the\\_impact\\_of\\_the\\_convention\\_on\\_the\\_protection\\_and\\_promotion\\_of\\_the\\_diversity\\_of\\_cultural\\_expressions/#.VnGmdTzj40o](http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/first_global_report_evaluating_the_impact_of_the_convention_on_the_protection_and_promotion_of_the_diversity_of_cultural_expressions/#.VnGmdTzj40o)

**Le Rapport complet :** <http://www.uis.unesco.org/culture/Documents/unesco-convention-report1-diversity-cultural-expressions-for-development.pdf>

## L'adaptation des politiques culturelles du Québec et du Canada à l'ère du numérique

Dans le prolongement des travaux de recherche du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) sur la culture et le numérique, une journée de réflexion sur les politiques culturelles 2.0 au Québec et au Canada s'est déroulée à l'UQAM le 15 décembre 2015. Plus d'une trentaine de représentants des milieux de la culture et des arts numériques, ainsi que de la Ville de Montréal et des organismes gouvernementaux québécois et canadiens ont échangé sur les moyens à prendre pour adapter les politiques culturelles à l'ère du numérique.

Organisée dans le cadre d'un projet de recherche du CEIM, financé par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), cette journée de discussion visait à faire le point sur les enjeux et défis liés à l'adaptation des politiques culturelles québécoises et canadiennes à l'ère du numérique tout en favorisant l'émergence d'un écosystème susceptible d'inspirer et d'alimenter les actions et stratégies en matière de politiques culturelles 2.0.

Cette journée de réflexion collective s'est déroulée sous forme d'un dialogue ouvert entre les participants, enrichi par des échanges d'opinions et d'expériences et des confrontations de points de vue, autour de deux thèmes principaux à savoir : les stratégies et politiques culturelles à l'ère numérique et la gouvernance culturelle en réseaux. Les discussions ont spécifiquement porté sur le Plan culturel numérique du Québec, sur les bouleversements des modèles d'affaires et des mécanismes de financement de la culture (en particulier le problème de rémunération des créateurs), sur l'adaptation du droit d'auteur à l'environnement numérique et sur la cohérence des politiques et stratégies culturelle et numérique aux différents paliers gouvernementaux (fédéral, provincial, municipal).

Cette journée de réflexion a permis de faire émerger, par un processus collectif, des pistes d'actions répondant aux préoccupations auxquelles les participants sont confrontés dans le cadre de leurs activités respectives touchées par la révolution numérique.

Ainsi, les participants ont-ils interpellé la capacité d'intervention des pouvoirs publics dans la démocratisation de l'accès, la mise à niveau des infrastructures et de équipements numériques et surtout la mise en œuvre de stratégies visant à favoriser la présence sur les supports numériques, la découvrabilité, le rayonnement et la diffusion de nouveaux contenus, d'œuvres culturelles nationales, de nouveaux talents locaux et des expressions culturelles minoritaires. Il est notamment recommandé d'accorder une attention particulière au référencement et à l'exploitation des données massives via le Web sémantique ainsi qu'à la régulation des plateformes numériques et de leurs algorithmes de recommandation.

Sur la question du financement de la création et de la juste rémunération des créateurs, les participants ont indiqué l'urgence de lutter contre l'optimisation fiscale dont profitent les GAFAs et la nécessité pour les pouvoirs publics de trouver des moyens contraignants (instruments réglementaires et législatifs) pour faire contribuer les grandes plateformes numériques de diffusion culturelle au financement de la création.

Sur le plan international, les participants ont rappelé l'importance du combat mené par le Québec et le Canada, en alliance avec la France, pour porter sur les fonds baptismaux la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette Convention, dont on célèbre les dix ans en 2015, a contribué à défendre et à imposer dans les consciences la légitimité d'un droit de la diversité culturelle qui réaffirme la souveraineté des États à adopter et à conduire des politiques de soutien à la culture et à la création.

Cependant, dans un contexte où les technologies numériques contribuent à accélérer l'uniformisation des œuvres et la concentration des offres culturelles, les artistes, les créateurs et autres professionnels de la culture craignent plus que jamais les risques d'un impérialisme culturel et d'une marchandisation des biens et services culturels, fragilisant ainsi la mise en œuvre des principes fondamentaux de la diversité des expressions culturelles.

C'est pour cette raison que les participants à la journée de réflexion ont salué l'implication du Québec et du Canada dans les débats actuels et dans le processus engagé au sein de l'UNESCO pour l'adoption de directives opérationnelles qui permettront d'accompagner les États et les acteurs culturels dans la mise en œuvre de la Convention, en tenant compte de la nécessité et de l'opportunité d'adapter les politiques culturelles nationales et locales au numérique.

Il a été recommandé que des mécanismes soient mis en place pour favoriser la concertation, le dialogue et la cohérence, aussi bien au niveau international qu'aux niveaux national et intergouvernemental afin de mieux articuler les politiques en matière de culture, les politiques visant le développement du numérique, les politiques commerciales (exemption culturelle dans les accords commerciaux), les politiques fiscales et les régulations des télécommunications et d'Internet.

Une autre rencontre sera organisée durant le premier trimestre 2016 afin de faire le suivi de ces échanges et d'affiner des stratégies et des propositions concrètes afin d'influencer l'action publique en matière de politiques culturelles à l'ère du numérique au Québec et au Canada

(Voir la liste des participants via le lien ci-dessous)

[http://www.ieim.ugam.ca/IMG/pdf/participants\\_journeeceim15dec.pdf](http://www.ieim.ugam.ca/IMG/pdf/participants_journeeceim15dec.pdf)

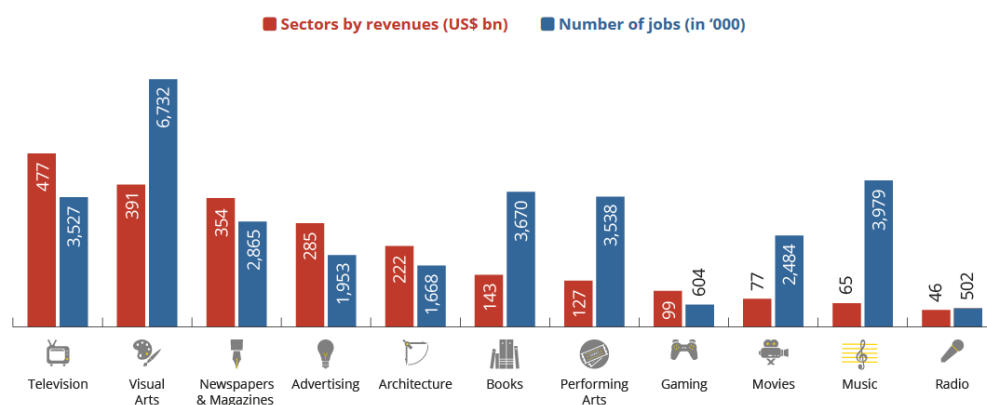
## Le premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création



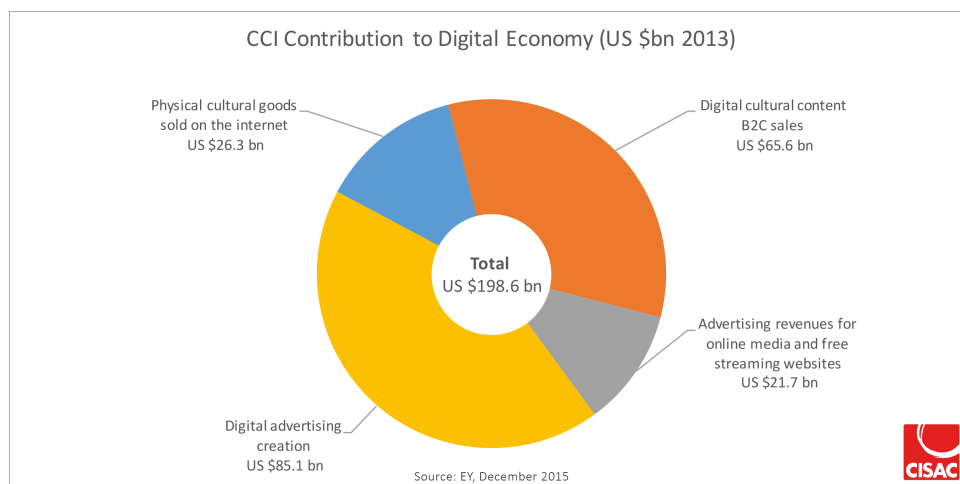
La Confédération internationale des sociétés d'auteurs compositeurs (CISAC) vient de publier la première étude sur le poids de la culture et de la création dans l'économie mondiale. Intitulée « *La culture dans le monde* », cette étude a été rédigée par le cabinet EY et présentée à l'UNESCO le 3 décembre. Elle analyse 11 secteurs clés : télévision, arts visuels, journaux/magazines, publicité, architecture, livre, spectacle vivant, jeux vidéo, cinéma, musique et radio.

L'étude révèle entre autres que les secteurs des industries culturelles et créatives (ICC) génèrent des revenus supérieurs à ceux des services de télécommunications au niveau mondial (2 250 milliards de dollars US contre 1 570 milliards de dollars US) et emploient 29,5 millions de personnes, soit 1% de la population active mondiale, dépassant ainsi le nombre d'emplois (25 millions) dans l'industrie automobile en Europe, au Japon et aux États-Unis réunis. Les trois premiers secteurs pourvoyeurs d'emplois sont : les arts visuels (6,73 millions), le livre (3,67 millions) et la musique (3,98 millions).

### CCI CONTRIBUTION BY SECTOR



Cette étude nous apprend également que les œuvres créatives sont un moteur essentiel de l'économie numérique. Par exemple, en 2013, les œuvres créatives ont contribué à hauteur de 200 milliards de dollars aux ventes numériques mondiales, augmentant considérablement les ventes d'appareils numériques et la demande de services de télécommunications à haut débit. Les ventes de biens culturels numériques ont généré 65 milliards de dollars, et 21,7 milliards de revenus publicitaires, pour les médias en ligne et les sites de streaming gratuit tels que YouTube.



L'étude conclut que pour exploiter pleinement le potentiel des industries créatives et culturelles, les créateurs doivent être équitablement rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres créatives, afin qu'ils puissent continuer de contribuer à la culture et à l'économie. En particulier dans le marché numérique, les décideurs politiques doivent étudier la question du transfert de la valeur qui favorise actuellement les intermédiaires techniques et garantir que les créateurs et les industries créatives soient rémunérés à leur juste valeur pour l'exploitation de leurs œuvres. Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO, rappelle à cet effet que les États devraient continuer à s'appuyer sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles pour prendre des mesures pour promouvoir la pertinence de ses principes clés à l'ère numérique. « *C'est un défi majeur qui nous attend: trouver un équilibre entre tous les intérêts et les facettes de la diversité culturelle pour qu'elles s'expriment, s'enrichissent mutuellement et se transmettent, quels que soient les moyens et les technologies utilisés* », déclare-t-elle, dans l'avant-propos de l'étude EY/CISAC.

Les données fournies dans cette étude dressent le portrait d'un monde culturel et créatif multipolaire dans lequel les créateurs dans tous les domaines artistiques contribuent fortement à l'économie mondiale. Remettant en cause les thèses sur la domination d'une culture mondiale uniformisée et standardisée, l'étude démontre que les trois marchés culturels les plus puissants sont, respectivement, l'Asie-Pacifique (743 milliards de dollars, soit 34 %) puis l'Europe et l'Amérique du Nord. L'Amérique du Sud est classée 4<sup>ème</sup>, tandis que l'Afrique et le Moyen Orient se classent à la 5<sup>ème</sup> place. Au-delà de ce classement, il est important de souligner que chaque région dispose de ses propres atouts, contribuant à l'essor des économies nationales et régionales :

- La région Asie-Pacifique génère 34 % des revenus mondiaux des Industries Culturelles et Créatives (ICC), 40 % des emplois avec la plus grande base de consommateurs et une classe moyenne en pleine expansion. La région est le leader mondial du jeu-vidéo et de l'architecture et 2<sup>ème</sup> en ce qui concerne la filière du cinéma.
- L'Europe concentre quant à elle 32 % des revenus des ICC au niveau mondial, avec 25 % des emplois. Leader dans la publicité (avec des groupes comme Publicis et Vivendi), le vieux continent se distingue aussi par sa concentration unique de musées, de monuments historiques et d'écoles d'arts (plus de 5 500).

- Au troisième rang sur le marché des ICC, l'Amérique du Nord représente 28 % des revenus au niveau mondial et 15 % des emplois. C'est une région qui a toutefois une forte influence internationale, étant leader dans les domaines du cinéma, de la vente de contenus TV et du spectacle vivant. Le marché nord-américain de la musique live est l'un des plus dynamiques au monde.
- L'Amérique latine génère 6 % des revenus des ICC au niveau mondial, avec 16 % des emplois. Les émissions de télévision d'Amérique latine s'exportent dans le monde entier, de même que la musique et la danse. L'Argentine et la Colombie figurent d'ailleurs dans le top 5 mondial des exportateurs d'émissions de télévision. Le cinéma est aussi une industrie centrale en Argentine, au Brésil et au Mexique, avec plus de 400 films produits par an.
- L'Afrique et le Moyen-Orient totalisent 3 % des revenus mondiaux des ICC et 8 % des emplois. Avec 2,4 millions d'emplois et 58 milliards de dollars de chiffre d'affaires, les industries culturelles et créatives sont un employeur clé en Afrique et au Moyen-Orient. L'économie informelle, par exemple les concerts de musique non officiels, y représente une part significative de la scène culturelle et constitue un important réservoir d'emplois. Cette région est très attractive car elle constitue une mosaïque culturelle favorisée par la diversité linguistique et une population jeune, connectée et en pleine expansion. Elle offre aussi de nombreuses opportunités, notamment dans la production de films, avec une industrie cinématographique en pleine croissance comme en témoigne l'exemple de réussite de Nollywood, l'industrie du film nigérian qui génère directement 300 000 emplois. La télévision et la musique occupent également une place centrale dans les ICC de cette région du monde. L'enjeu majeur pour cette région consiste à structurer et formaliser ces ICC afin d'augmenter leur visibilité à l'international et de favoriser leurs exportations.

L'étude débouche sur trois recommandations clés, à savoir : la promotion des droits d'auteur, l'amélioration de la monétisation en ligne et la culture du talent des artistes et créateurs. En ce qui concerne les droits d'auteurs, il s'agira d'élaborer des cadres juridiques qui protègent les droits des créateurs et qui leur garantissent une rémunération équitable. L'amélioration de la monétisation en ligne passe, quant à elle, par la recherche d'un mécanisme visant à équilibrer la captation et le partage de la valeur, qui reste pour le moment favorable aux intermédiaires en ligne et défavorables aux créateurs, considérés plus que jamais comme les maillons faibles du système. Enfin, pour cultiver le talent des artistes et des créateurs, il importe de mettre en place des mécanismes de soutien à l'innovation et de favoriser la découverte et la valorisation des nouveaux talents qui contribuent par leurs œuvres à diversifier l'ensemble de l'offre de contenus culturels.

Sources :

<http://www.worldcreative.org/?lang=fr>

[http://www.worldcreative.org/wp-content/uploads/2015/12/EY\\_Cultural\\_Times\\_2015\\_Download.pdf](http://www.worldcreative.org/wp-content/uploads/2015/12/EY_Cultural_Times_2015_Download.pdf)

<http://www.forum-avignon.org/fr/infographie-1er-panorama-mondial-de-l-economie-de-la-culture-presente-l-unesco>



## Direction

**Gilbert Gagné,**

Chercheur au CEIM  
et directeur du Groupe de recherche  
sur l'intégration continentale (GRIC).

## Rédaction

**Destiny Tchéhouali,**

Chercheur postdoctoral au CEIM,  
et spécialiste de la coopération  
internationale dans le domaine des TIC

## Abonnez-vous

[À la liste de diffusion](#) 

[Au fil RSS](#) 

[Lisez toutes les chroniques](#) 



## Organisation internationale de la francophonie

### Administration et coopération :

19-21 avenue Bosquet  
75007 Paris (France)

Téléphone : (33) 1 44 37 33 00

Télécopieur : (33) 1 45 79 14 98

Site web : [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

## Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

### Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est  
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560  
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

### Adresse postale :

Université du Québec à Montréal  
Case postale 8888, succ. Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 987-3000, poste 3910

Télécopieur : 514 987-0397

Courriel : [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)

Site web : [www.ceim.uqam.ca](http://www.ceim.uqam.ca)



La Chronique *Culture, commerce et numérique* est réalisée par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.